Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260313-2026_2_01_ECOLE-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-2-01

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation : 9 mars 2026

Membres en exercice :	**16**
Présents :	**12**
Procuration :	**1**
Votants :	**13**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le treize mars deux mil vingt-six.

L'an deux mil vingt-six, le treize mars, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints - MM. SIMON Bernard – BOSSARD Pierre - Mme SEGALEN Nathalie – M. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément. Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick

Etaient absents : Mme BESSON Camille a donné pouvoir à Mme Nathalie SEGALEN – Mme WIERZBICKI Carine – M. MERCIER Tristan - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SEGALEN

Ecole Notre Dame de la Sagesse

. Contrat d'association

Mme Marylène LAGADEC indique à l'assemblée que les membres de l'OGEC de l'école Notre Dame de la Sagesse ont sollicité un entretien avec la municipalité pour exposer la situation financière de l'école et lui faire part de ses projets.

A la rentrée de septembre, 139 élèves étaient scolarisés à l'école,

Elle rajoute que la mairie de Plouider met à disposition de l'école la cantine scolaire dont le bâtiment est estimé à 15 000 € ainsi que l'animateur sportif dont le coût d'intervention est estimé à 12 000 €.

M. le Maire propose que le versement à l'école soit réparti en trois fois : un premier versement le 15 février représentant 1/3 de la dotation versée l'année n-1 ; le solde de la dotation votée l'année n sera versée en juin et en septembre pour moitié des 2/3 restants.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « Finances », à l'unanimité des votants :

- FIXER le forfait de fonctionnement à l'école Notre Dame de la Sagesse, à 89 000 €.

→ Adoption : à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

MAIRIE de PLOUIDER ★ 29 (Finistère) ★